https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/OANR5I 16OF14119

16ème legislature

Question N° : 14119	De M. Alexis Jolly (Rassemblement National - Isère)				Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères					
Rubrique >politique extérieure		Tête d'analyse >Situation des réfugiés palestiniens		Analyse > Situation des réfug	iés palestiniens.
Question publiée au JO le : 26/12/2023 Réponse publiée au JO le : 04/06/2024 page : 4517 Date de changement d'attribution : 12/01/2024					

Date de renouvellement : 14/05/2024

Texte de la question

M. Alexis Jolly interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation à Gaza et une potentielle future émigration de masse de réfugiés palestiniens. L'inflammation du conflit israélo-palestinien et la montée en puissance des attaques de l'armée israélienne contre la bande de Gaza depuis les massacres du 7 octobre 2023 posent de nouveau la question des déplacés et des réfugiés palestiniens. Par la voix de plusieurs de ses représentants, le gouvernement israélien et sa majorité à la Knesset ont proposé d'envoyer un certain nombre de réfugiés palestiniens dans différents pays et notamment en Europe. En parallèle, les pays limitrophes et voisins comme l'Égypte et les Pays du Golfe refusent d'accueillir les réfugiés palestiniens (l'Égypte n'accepte que quelques personnes, souvent titulaires d'une double nationalité). Ce refus des pays arabes d'accueillir les populations en fuite pose véritablement question, d'autant que ces pays se montrent souvent solidaires de la cause palestinienne. Il souhaite donc savoir quelles sont les raisons politiques de ce refus.

Texte de la réponse

Le droit international humanitaire interdit tout déplacement forcé de population. La France s'oppose donc à tout déplacement forcé de Palestiniens de la bande de Gaza. Nous l'avons dit clairement : il ne revient pas au gouvernement israélien de décider où les Palestiniens doivent vivre sur leurs terres. L'avenir de la bande de Gaza et des habitants ne pourra s'inscrire que dans un État palestinien unifié vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. La France a toujours soutenu les aspirations légitimes du peuple palestinien à disposer d'un État, et continuera d'œuvrer pour une solution à deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité. Cela doit résulter de négociations dont la situation actuelle rappelle l'urgence. Un cessez-le-feu immédiat et durable est nécessaire pour permettre la libération des otages, l'acheminement à grande échelle de l'aide humanitaire et la protection des civils dans la bande de Gaza. Cela demeure la priorité de la France.